Ensuring the Resiliency of Indigenous Peoples' Food Systems

An Indigenous Peoples' Multiregional Consultation for the 2021 United Nations Food Systems Summit

hosted by the International Indian Treaty Council (IITC)

NOTE CONCEPTUELLE

« CONVENU que le contenu du droit à l'alimentation des peuples autochtones est un droit collectif fondé sur notre relation spirituelle particulière avec la Terre Mère, nos terres et territoires, l'environnement et les ressources naturelles à la base de notre alimentation traditionnelle ; soulignant que les moyens de subsistance des peuples autochtones nourrissent nos cultures, nos langues, notre vie sociale, notre conception du monde, et en particulier notre relation avec la Terre Mère ; soulignant que le déni du droit des peuples autochtones à l'alimentation menace non seulement notre survie, mais aussi notre organisation, nos cultures, nos traditions, nos langues, notre spiritualité, notre souveraineté et notre identité globale, et qu'il s'agit d'un déni de notre existence collective en tant qu'autochtones… »
-- Extrait de la Déclaration d'Atitlán, adoptée à l'issue de la première consultation mondiale des peuples autochtones sur le droit à l'alimentation, coparrainée par l'IITC et la FAO, qui s'est tenue du 17 au 19 avril 2002

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, septembre 2021

En septembre 2021, le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres, convoquera un Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires en marge de la 76e session de l'Assemblée générale de l'ONU. Ce sommet a pour but de sensibiliser l'opinion publique mondiale et de susciter des engagements et des mesures à l'échelle internationale pour transformer les systèmes alimentaires, en vue d'éliminer la faim, de faire face aux crises interdépendantes qui affectent la production alimentaire, comme la pandémie de COVID-19 et les changements climatiques, et de réduire l'incidence des maladies liées à l'alimentation, tout en prenant soin de la planète et en la ménageant.

Le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires s'articulera autour de cinq pistes d'action : (1) Garantir l'accès à une alimentation saine et nutritive pour tous ; (2) Passer à des modes de consommation durables ; (3) Stimuler une production respectueuse de la nature ; (4) Promouvoir des moyens de subsistance équitables et (5) Renforcer la résilience face aux vulnérabilités, aux chocs et au stress.

La résilience des systèmes alimentaires des peuples autochtones est incluse dans la piste d'action no 5. Celle-ci vise « à garantir le bon fonctionnement sans interruption de systèmes alimentaires durables dans des régions susceptibles d'être en proie à des conflits et des catastrophes climatiques et naturelles, mais aussi à atténuer les incidences des pandémies sur les systèmes alimentaires, quel qu'en soit le stade d'avancement, en veillant à ce que l'alimentation soit saine, résiliente, abondante et culturellement adaptée ».

La présente consultation, intitulée « *Garantir la résilience des systèmes alimentaires des peuples autochtones* » et organisée par le Conseil international des traités indiens (International Indian Treaty Council, IITC), s'inscrit dans une série de dialogues menés par les peuples autochtones et leurs organisations dans le monde entier. Elle a pour vocation de s'assurer que les résultats du

Sommet tiennent compte de la contribution des praticiens et des détenteurs de connaissances autochtones, notamment des hommes, des femmes, des jeunes et des aînés qui interviennent dans les systèmes alimentaires de l'agriculture, de la pêche, du pastoralisme, de la cueillette, de l'élevage et de la chasse. Ces dialogues seront l'occasion pour les peuples autochtones d'établir un lien formel avec le Sommet par l'intermédiaire d'un mécanisme officiel, afin de présenter leurs recommandations et de proposer des engagements en vue de rétablir et de maintenir des systèmes alimentaires durables, tout en explorant de nouvelles façons de travailler ensemble et en encourageant les initiatives de collaboration.

Le rapport issu de cette consultation et d'autres dialogues préparatoires entre peuples autochtones organisés par régions, comprenant notamment des propositions d'engagements pour le Sommet à l'intention des États membres, sur la base des perspectives et du vécu des producteurs alimentaires autochtones, sera présenté lors du pré-Sommet qui se tiendra à Rome du 26 au 28 juillet 2021. Un projet de document final pour le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires de septembre sera élaboré lors de ce pré-sommet. **Le principal responsable de la piste d'action n° 5, rattaché au Programme alimentaire mondial, a demandé que nous limitions notre contribution à cinq engagements clés, afin que ceux-ci puissent être inclus dans le futur document final contenant les engagements des États et des autres participants, qui devrait être succinct**.

Pour plus d'informations sur le Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, veuillez consulter :
https://www.un.org/fr/food-systems-summit/action-tracks

Thèmes et propositions d'engagements à débattre lors de la consultation

Entre 2002 et 2021, l'IITC a co-organisé plus de 25 réunions internationales, régionales et locales sur la souveraineté alimentaire, dans des territoires autochtones d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et du Sud, de l'Arctique et du Pacifique. Parmi ses partenaires dans l'organisation de ses rencontres figurent l'Indigenous Peoples Alliance for Food Sovereignty, Traditional Knowledge and Climate Change, les diverses nations tribales et communautés autochtones hôtes, ainsi que des réseaux et organisations de peuples autochtones représentant des producteurs autochtones locaux. Deux sommets internationaux, qui se sont tenus au Guatemala et au Nicaragua, ont été coparrainés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et ont rassemblé des représentants de systèmes alimentaires autochtones et de régions du monde entier. La plupart de ces réunions ont porté sur des régions, des systèmes alimentaires et/ou des sources alimentaires essentielles spécifiques, servant de base à différents aspects interdépendants liés aux cultures, à la spiritualité, à la nutrition, à l'identité, aux écosystèmes, aux relations avec le monde naturel et à la survie des peuples autochtones.

Citons par exemple le maïs, le saumon, le taro, le caribou et le renne, le riz sauvage, les haricots tépari (désert du Sonora) et les systèmes alimentaires du Pacifique.

La plupart de ces rencontres ont abouti à des déclarations ou des documents finaux, adoptés par consensus par les participants. Au total, plusieurs milliers de producteurs alimentaires autochtones et de militants de la souveraineté alimentaire y ont pris part. Ces déclarations collectives ont mis en exergue l'importance de plusieurs thèmes fondamentaux, génériques et intersectoriels et ont donné lieu à des engagements et des recommandations d'action destinés à assurer la protection, la durabilité et la résilience des systèmes alimentaires, des connaissances et des écosystèmes autochtones concernés.

Ces thèmes récurrents ont servi de base au programme de la consultation actuelle et aux cinq propositions d'engagements que l'on nous demande de présenter au Sommet. Étant donné qu'ils représentent les points de vue de milliers de producteurs alimentaires autochtones relevant de divers systèmes alimentaires et régions depuis 20 ans, nous sommes d'avis qu'ils offrent une vaste base de connaissances, d'expérience et d'expertise pour orienter cette conversation. En-dessous de chaque engagement proposé, nous avons inclus un ou deux extraits pertinents des Déclarations et documents finaux des réunions de peuples autochtones évoquées ci-dessus, ainsi que des extraits d'autres références majeures, telles que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. L'IITC se réjouit de recueillir d'autres contributions, opinions, exemples et informations contextuelles dans le cadre des présentations et des séances en petits groupes au cours de la consultation, ainsi que des commentaires écrits et les réponses au questionnaire qui est désormais disponible en ligne sur le site de l'IITC à l'adresse suivante : https://www.iitc.org/event/food-systems-summit-consultation

ENGAGEMENTS PROPOSÉS AU SYSTÈME DES NATIONS UNIES ET AUX ÉTATS MEMBRES

- **Engagement n° 1 : les États et le système des Nations Unies s'engageront à respecter, faire appliquer et mettre pleinement en œuvre les droits reconnus des peuples autochtones nécessaires à la résilience de leurs systèmes alimentaires, notamment leurs droits aux terres, territoires et ressources, à la santé, au consentement préalable, libre et éclairé, à la subsistance, au patrimoine culturel et à l'autodétermination.**

> ***« Les peuples autochtones ont le droit aux terres, territoires et ressources qu'ils possèdent et occupent traditionnellement ou qu'ils ont utilisés ou acquis… Les États accordent reconnaissance et protection juridiques à ces terres, territoires et ressources. Cette reconnaissance se fait en respectant dûment les coutumes, traditions et régimes fonciers des peuples autochtones concernés.*** » -– Article 26, alinéas 1 et 3, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

« La santé et la survie de notre mère/père le maïs dans toutes ses variétés naturelles, ses couleurs, sa force et sa résilience originales sont indissociables de la santé et de la survie de nos peuples. Nos luttes pour protéger le maïs en tant que source de vie sont indissociables de nos luttes pour défendre nos droits à la terre, à l'eau, aux savoirs traditionnels et à l'autodétermination ». **–** Extrait de la Déclaration de SANTO DOMINGO TOMALTEPEC adoptée par les représentants de 48 nations et peuples autochtones à l'issue de la première Conférence internationale des peuples autochtones sur le maïs, à Oaxaca (Mexique), le 30 septembre 2012

- **<u>Engagement n° 2</u> : les États et le système des Nations Unies s'engageront à assurer la protection, la bonne santé et, au besoin, la restauration des milieux naturels, des territoires, des écosystèmes, des aliments d'origine animale et végétale, et de la biodiversité, qui sont indispensables à la résilience de leurs systèmes alimentaires.**

« Les peuples autochtones ont droit à la préservation et à la protection de leur environnement et de la capacité de production de leurs terres ou territoires et ressources. À ces fins, les États établissent et mettent en œuvre des programmes d'assistance à l'intention des peuples autochtones, sans discrimination d'aucune sorte. »
-- Article 29, alinéa 1, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

« L'histoire de nos familles et de nos peuples, ce que nous avons subi et comment nous avons résisté et survécu, est étroitement liée à l'histoire, à la survie et aux cycles de vie du saumon et des autres aliments traditionnels qui font de nous ce que nous sommes. Nous aussi avons vécu leurs luttes pour la survie face à des projets destructeurs, comme les exploitations minières, la construction de barrages et la contamination de leurs rivières de naissance et de frai. Nous partageons également les menaces auxquelles ils sont confrontés aujourd'hui, telles que le changement climatique, les substances toxiques pour l'environnement, les interventions des gouvernements et des entreprises qui méprisent totalement les droits ancestraux, et l'imposition continue d'industries extractives sur nos terres ancestrales. » **--** Extrait de la Déclaration Łuk'ae gha Tsin'aen Nek'eltaeni (Merci Créateur de nous donner le saumon), Deuxième Rencontre internationale des peuples autochtones pour honorer, protéger et défendre le saumon
Nay'dini'aa Na' Kayax (village autochtone Chickaloon)
Nation Ahtna Athabascan, Alaska, 4 et 5 août 2017

« Nous sommes conscients du fait que notre souveraineté alimentaire repose sur des relations, des responsabilités et des droits fondamentaux à l'égard des terres et des territoires, des plantes, des semences, des animaux, de l'eau et d'autres éléments essentiels à la vie, et nous nous engageons à la protéger. L'abondance de la biodiversité est modelée et alimentée par les

***conceptions culturelles, les langues, les chansons, les histoires et les pratiques ancestrales qui nous maintiennent en tant que peuples autochtones depuis des temps immémoriaux.* »**
-- Extrait de la première rencontre virtuelle « Gizhaadaandaa Minomin: Let's Take Care of Wild Rice » des peuples autochtones Annishinaabeg de la région des Grands Lacs (Amérique du Nord), 10 juillet 2020

<u>Engagement n°3</u> : les États et le système des Nations Unies s'engageront à soutenir et à mettre en œuvre des solutions que les peuples autochtones auront eux-mêmes définies pour arbitrer et prévenir les situations de crise qui affectent leurs moyens de subsistance traditionnels et leurs systèmes alimentaires, y compris le changement climatique, les catastrophes naturelles, les conflits armés et les pandémies.

« Le Rapporteur spécial observe que les peuples autochtones qui jouissent de leur droit collectif à l'autonomie dans le cadre de leur droit à l'autodétermination sont les mieux placés pour contenir le virus et supporter des mois d'isolement. Ceux qui peuvent librement compter sur leurs pratiques agricoles durables et sur la disponibilité des denrées alimentaires sur leur territoire et prendre des décisions en communauté, par exemple en limitant les mouvements à l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté ont, à bien des égards, fait preuve d'une plus grande résilience face à la crise. »**
-- Extrait du rapport présenté par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Francisco Cali Tzay, à la 75e session de l'Assemblée générale de l'ONU, sur les effets de la pandémie de COVID-19 sur les peuples autochtones, A/75/185, point 38, 20 juillet 2020

***« Nous sommes conscients du fait que les changements climatiques ont affecté et continueront d'affecter les sources de nourriture, chez nous et partout ailleurs dans le monde. La sécheresse a été un phénomène persistant dans le désert, et nous assistons chaque année à ces changements. Lors de la première Ba:wi e-Hemapai au printemps 2020, nous avons prédit des problèmes de sécheresse et d'alimentation qui se sont matérialisés pendant l'été 2020, avec les températures les plus élevées et les précipitations les plus basses jamais enregistrées dans le désert du Sonora. Le Ba:wi est l'une des variétés de semences les plus résistantes à la sécheresse au monde et elle est cruciale pour la résilience de nos systèmes alimentaires à l'ère des changements climatiques. Nous sommes également conscients que l'approvisionnement local en aliments sains et les méthodes de culture naturelles réduisent les émissions de gaz à effet de serre, et nous faisons notre part en mettant en pratique nos méthodes.* » –** Extrait de la rencontre virtuelle « O'odham haicu hu:g'o wud si ha'icu, Ba:wi 'o t-gewkdag » (Les aliments traditionnels O'odham sont sacrés, les haricots tépari sont notre force), 19 et 20 avril 2021, communauté Comobabi, nation Tohono O'odham, Arizona (États-Unis)

« Le changement climatique est la principale menace pour la sécurité alimentaire à l'avenir » – Déclaration d'Olivier de Schutter, Rapporteur spécial de l'ONU sur le droit à l'alimentation, au

Conseil des droits de l'homme de l'ONU, Genève (Suisse), mars 2009

- **<u>Engagement nº 4</u> : les États et le système des Nations Unies s'engageront à mettre en œuvre des mesures, des normes et des politiques efficaces, élaborées conjointement avec les peuples autochtones, en vue de protéger et de préserver les connaissances, le savoir, les cultures traditionnelles et les pratiques des peuples autochtones en matière d'alimentation.**

« Les peuples autochtones ont le droit de préserver, de contrôler, de protéger et de développer leur patrimoine culturel, leur savoir traditionnel et leurs expressions culturelles traditionnelles ainsi que les manifestations de leurs sciences, techniques et culture, y compris leurs ressources humaines et génétiques, leurs semences, leur pharmacopée, leur connaissance des propriétés de la faune et de la flore, leurs traditions orales… » -- Article 31, alinéa 1, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

« Nos connaissances traditionnelles, nos sciences autochtones et nos pratiques ancestrales fondées sur des données probantes sont toujours bien vivantes et solides. Il s'agit notamment des conceptions interconnectées de nos systèmes de navigation par les astres, des calendriers lunaires, des eaux douces et marines profondes et peu profondes, des saisons, du vent, du temps, des marées hautes et basses, des énergies hautes et basses, ainsi que des mouvements migratoires naturels des oiseaux, des poissons, des mammifères marins et d'autres êtres vivants. Ces éléments interdépendants forment nos systèmes alimentaires traditionnels. » -- Extrait de la Déclaration de Takahiwai, Conférence sur la souveraineté alimentaire et les savoirs traditionnels du Pacifique, Takahiwai Marae, 4 et 5 février 2019.

<u>ENGAGEMENT PROPOSÉ PAR LES PEUPLES AUTOCHTONES, POUR LES PEUPLES AUTOCHTONES</u>

- **<u>Engagement nº 5 :</u> les peuples autochtones s'engageront à privilégier le partage des connaissances entre générations, et renforceront l'implication des enfants et des jeunes dans tous les aspects de leurs systèmes alimentaires afin de garantir leur viabilité et leur résilience à long terme. Nous invitons les États à respecter cette priorité essentielle et à offrir leur soutien à la demande des peuples autochtones et selon leurs besoins.**

« Les peuples autochtones ont le droit de conserver et de renforcer leurs liens spirituels particuliers avec les terres, territoires, eaux et zones maritimes côtières et autres ressources qu'ils possèdent ou occupent et utilisent traditionnellement, et d'assumer leurs responsabilités en la matière à l'égard des générations futures. » -- Article 25, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

« Nous sommes des guerriers qui défendons nos modes de vie traditionnels. Notre mémoire ancestrale, nos histoires et nos valeurs doivent être préservées. C'est pourquoi nous prenons les engagements et lançons les appels à l'action suivants :

...Inclure les jeunes et les enfants dès leur plus jeune âge dans la culture et la production d'aliments traditionnels, assurer le transfert des connaissances, et ouvrir la voie au leadership et à l'inclusion des jeunes dans tous les domaines d'activité pour défendre la souveraineté alimentaire. Veiller à ce qu'ils aient toujours la possibilité d'apprendre l'histoire et les récits de leurs peuples, de parler leurs langues et d'être instruits à la fois dans leur propre système d'enseignement et dans le système éducatif général, s'ils le souhaitent. Nous nous engageons également à trouver des opportunités pour leur permettre de travailler dans leurs communautés afin de transmettre leurs connaissances et leurs compétences sur place. » -- Extrait de la Déclaration de Tlaxcala, adoptée à l'issue de la 4e Conférence internationale des peuples autochtones sur le maïs, qui s'est tenue les 7 et 8 mars 2019 à Tlaxcala (Mexique).